



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame TERRIER

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-084 CONVENTIONS AVEC LA FEDERATION DE CHASSE POUR LA PLANTATION DE HAIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L161-1,

Monsieur le Maire expose :

Porté par la Fédération des Chasseurs, Ekosentia est le projet phare de la restauration des chemins ruraux en France. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale et sociétale.

Dans ce dispositif, la fédération des chasseurs souhaite retrouver une synergie avec les usagers de la nature : les collectivités, les agriculteurs, les randonneurs, les cavaliers, les vététistes, les chasseurs, les scolaires et leur famille ainsi que la population du village. Ce dispositif valorise les habitants et les territoires ruraux en proposant une démarche participative. Le projet d'inventaire des chemins ruraux permet ainsi de développer une politique environnementale participative et ouverte sur l'ensemble du territoire communal.

La convention proposée entre la commune de Bernières et la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte sur l'accompagnement technique à la réalisation du projet d'inventaire des chemins ruraux de la commune ainsi que la mise en place d'un ou des aménagements en faveur de la biodiversité ordinaire et pédagogique s'intégrant dans le paysage.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie (FRC Normandie) s'engage à accompagner la commune et les bénévoles :

- Rédaction d'un dossier technique du diagnostic des chemins ruraux de la commune ;

- Réunion de restitution du diagnostic et perspectives du projet au niveau du ou des aménagements envisagés ;
- Validation de la pertinence des aménagements retenus dans les limites de l'enveloppe financière liée à l'éco-contribution (Date limite des travaux : 31/12/2023) dont l'objet est de conserver ou d'améliorer la biodiversité ordinaire dans ces espaces ruraux ;
- Suivi de chantier et contrôle de la mise en place des aménagements (exemples : plantation de haies, création et/ou restauration de mares, réalisation de panneaux pédagogiques...).

La commune s'engage à :

- Désigner un élu référent permettant de faire le lien avec les porteurs de projet ;
- Mettre à disposition des fédérations les données nécessaires à la mise en place du projet ;
- Mettre à disposition de la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie des salles pour réunir l'ensemble des participants lors des diverses réunions d'information, de formation et de restitution ;
- S'engager à préparer les lieux identifiés pour la réalisation des aménagements prévus puis suivre l'avancée des travaux ;
- S'engager à prendre en compte le suivi, l'entretien et la remise en état des aménagements pour une durée de dix ans à compter de la réception des travaux.

La FRC Normandie s'engage à accompagner les partenaires avec un chargé de mission pour environ 28 heures pour la mise en place de leurs engagements et à mettre en place jusqu'à 8 600€ d'aménagements favorables à la biodiversité et à la pédagogie.

La convention prendra effet à compter de la date de signature du dernier signataire et prendra fin le 31 décembre 2024 concernant la mise en place des aménagements.

La Fédération Nationale des Chasseurs porte également le projet Sensibilis'haie qui consiste à fournir plusieurs centaines de kits de plantation prêts à l'emploi aux communes en échange de leur engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie. Ce dernier vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire de chaque commune intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention « Ekosentia » avec la Fédération Nationale des Chasseurs de Normandie ;
- **Désigne** l'élu référent permettant le lien avec les porteurs de projet : Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires pour participer au projet Sensibilis'haie.

Vote : POUR : 17

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20231123-23-084-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI

